

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 13/12/2012

Dossier complet le 13/12/2012

N° d'enregistrement FoSU_12_PooU1

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,2ha (parcelle EDF G 232 - commune de Millac 86) pour création d'une plate-forme de chantier en rive gauche du barrage de Jousseau.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF - Unité de Production Centre

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jean Marc BRUN

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 2 1 5 8

Forme juridique Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 51 a) Défrichements	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article
soumis à autorisation	L 342-1 du nouveau code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.
· ·	Défrichement de 0,2 ha sur une partie de la parcelle section G 232 de Millac (86) en rive gauche du barrage de
	Jousseau.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réhabiliter et élargir un chemin rural existant et à créer une zone d'installations de chantier sur la parcelle EDF en défrichant 0,2 ha en rive gauche du barrage de Jousseau.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération vise à créer une zone d'installations de chantier temporaire comprenant un espace de retournement de véhicules, une base vie et une zone de stockage.

Ces travaux rentrent dans le cadre réglementaire de chantiers de maintenance de l'aménagement hydroélectrique du barrage de Jousseau prévus en 2013 nécessitant un accès et une plate-forme de chantier en rive gauche de l'ouvrage (notamment travaux de confortement permettant une augmentation de la capacité de résistance du barrage aux passages de crues extrêmes).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent à la fois la création de la plate-forme de chantier (zone concernée par le défrichage) sur la parcelle EDF ainsi que la réhabilitation et l'élargissement d'une piste communale en rive gauche du barrage.

L'ensemble de ces travaux se déroulera sur une période totale de 6 semaines ; partir de janvier 2013 et consistera :

- à l'implantation du projet (piste et plate-forme),
- au défrichement sur la zone de la plate-forme,
- au décapage de la terre végétale sur les zones concernées,
- aux terrassements en déblais/remblais y compris réalisation des fossés d'évacuation des eaux pluviales,
- mise en place d'un géotextile et des couches de matériaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plate-forme de chantier ainsi réalisée servira pour les travaux de maintenance du barrage de Jousseau durant l'année 2013 et comprendra trois zones :

- une base vie (bureaux, sanitaires, vestiaires, réfectoire...),
- une zone de retournement de véhicules,
- une zone de stockage de matériel et matériaux.

Cette zone pourra à plus long terme être de nouveau utilisée ponctuellement et dans des conditions similaires pour réaliser d'autres travaux de maintenance réglementaires.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Demande d'autorisation d	de défrichement (Art.	R 311-1	. du Code Fo	orestier).		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est r	empli				
Autorisation de défriche	ement.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de	i opération - p	oréciser les unités d	e mesure utilisées		
Grandeu	rs caractéristiques		V	aleur		
Superficie maximum de la zone à défricher 0,2 ha						
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> ° 40) '13.9 E Lat.4	6 ° 10 '11.4 N		
Millac, Section G parcelle 232	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long °	2, 28° a) et b), 32° _ ' " Lat ' " Lat	- ° ' "		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non						
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au				X Non		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le			Oui	Non		
Le défrichement est fonctionnellement lié aux travaux de création de la plate-forme de chantier et de la réhabilitation de la piste, élément préalable aux travaux de maintenance s'inscrivant dans le cadre réglementaire de l'entretien des ouvrages hydroélectriques.						

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Quel est l'usage actuel des so	ols sur	le lieu d	de votre projet ?
Aucun usage actuel	. – k	ooise	ement spontané
Existe-t-il un ou plusieurs doc concernés) réglementant l'oc	cumen cupat	ts d'un	banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-c	par to	ous mo	ens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X	
protection de biotope ?			
		X	
protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ? sur le territoire d'une			

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé?		3 Table 1886 (1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884 1884	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		La piste est excédentaire en déblais. Ces déchets seront évacués/stockés selon la réglementation en vigueur de gestion de déchets.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	[x]		Les matériaux d'empierrement de la piste proviendront de carrières agréées conformément aux normes en vigueur.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		En raison de la surface maximum limitée à 0,2 ha, l'impact sur la biodiversité et la continuité écologique reste ponctuel. Les travaux de défrichement auront lieu en hiver afin de limiter l'impact sur les espèces animales présentent éventuellement sur le site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x		Uniquement la zone défrichée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Circulation d'engins de chantiers.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	x	Vibrations très ponctuelles et faibles à la fin du chantier.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Les impacts environnementaux de ce projet paraissent limités en raison de : - la faible surface concernée par le défrichement,
- la période hivernale mise à profit pour réaliser les travaux,
- l'utilisation périodique de cette plate-forme,
- la présence d'un massif forestier important en bordure du barrage de Jousseau sur la rivière Vienne.
Ce projet semble donc pouvoir être exempté de la réalisation d'une étude
d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

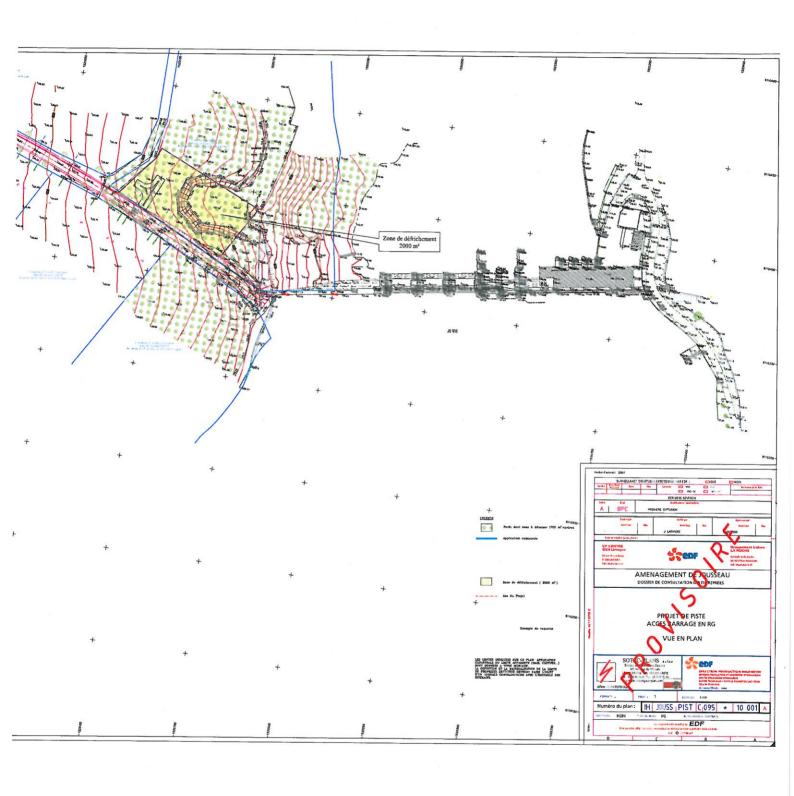
Objet								
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;							
4	4 Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х						

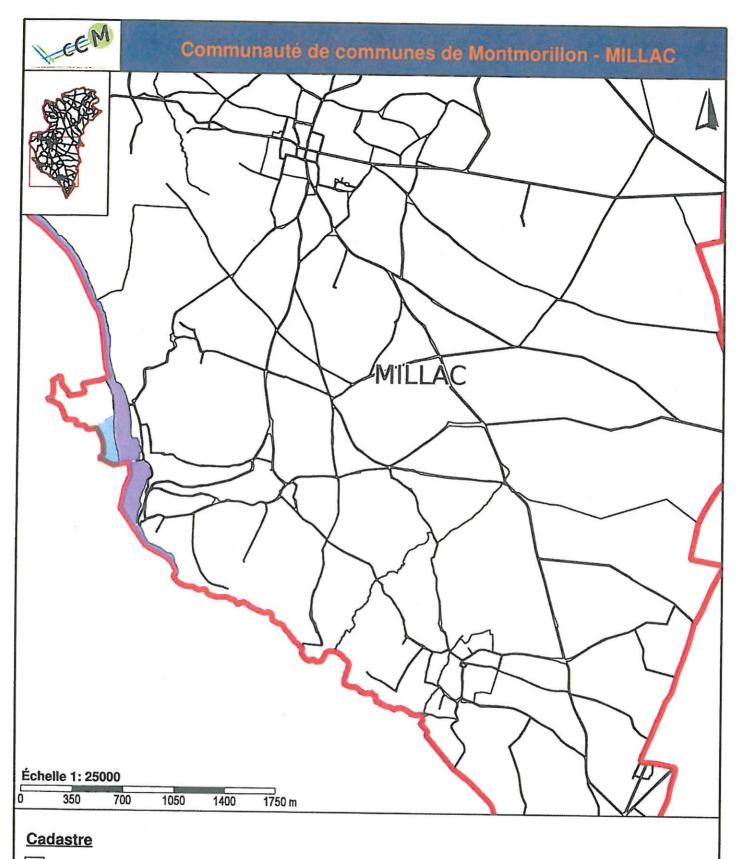
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature							
Je certifie sur	r l'honneur l'exactitude des rens	ignements ci-dessus	X				
Fait à	LIMOGES		le,	10/12/2012			
Signature							





M Communes

Voirie et Hydrographie



Cours d'eau

llots et Lieux-dits

M llots de propriété

Annexe 5 – Photographie aérienne



Annexe 3 - Photographies



Figure 1: Visualisation des photographies et point de vues



Photographie 1 : Vue de l'axe de la piste à réhabiliter et bois concerné par le défrichement sur la parcelle EDF - Novembre 2012



Photographie 2 : Vue de l'axe de la piste à réhabiliter et bois concerné par le défrichement sur la parcelle EDF - Novembre 2012



Photographie 3 : Vue de l'axe de la piste à réhabiliter et bois concerné par le défrichement sur la parcelle EDF – Novembre 2012

Annexe 2- Plan de situation au 1/25000

